

Les tarifs Point Vert – quoi, pourquoi et comment ?

Les tarifs Point Vert constituent la base de la contribution que nos membres paient pour nos services. Mais comment sont calculés ces tarifs ? Quels sont les principes de base ? À quels facteurs sont-ils soumis ? Et comment évolueront-ils à l'avenir ?

Pourquoi devez-vous payer une contribution Point Vert ?

1 Vos obligations légales en tant qu'entreprise

Les entreprises qui mettent des emballages sur le marché belge ont un certain nombre d'obligations légales à respecter. La responsabilité élargie des producteurs (REP), une mesure introduite dans les années 90, oblige les entreprises à contribuer au financement de la collecte, du recyclage et du traitement de leurs déchets d'emballages.

Cette obligation comprend trois volets :

Obligation de reprise. Vous devez atteindre un certain taux de recyclage annuel pour les emballages que vous mettez sur le marché.

Obligation d'information. Chaque année, vous devez informer les pouvoirs publics de la nature de vos emballages et des taux de recyclage que vous avez atteints.

Plan de prévention. Vous devez établir un plan de prévention décrivant les mesures que vous prenez pour réduire vos quantités d'emballages et les objectifs que vous vous êtes fixés.

Contribuer à un système collectif et efficace

Pour assumer leur responsabilité de producteurs d'emballages ménagers, les entreprises ont créé Fost Plus il y a près de 30 ans. Notre organisation sœur, Valipac, s'occupe des déchets industriels.

Lorsque vous adhérez à Fost Plus, vous nous déléguez l'**obligation de reprise** de vos emballages ménagers. Dès lors, vous contribuez au système collectif que nous avons développé pour la collecte, notamment via le sac bleu des PMC, ce qui nous permet d'atteindre le taux de recyclage obligatoire pour votre entreprise.

En soumettant votre déclaration annuelle, vous remplissez également votre **obligation d'information**. En effet, grâce aux informations issues des déclarations de nos membres, nous pouvons informer les pouvoirs publics de la nature et de la quantité des emballages mis sur le marché.

À l'heure actuelle, Fost Plus ne se charge pas encore de l'élaboration de votre **plan de prévention**. Vous pouvez créer votre propre plan de prévention ou utiliser ceux proposés par les fédérations.

La contribution Point Vert finance l'activité de Fost Plus

L'intégralité des contributions sert à financer les frais engagés par Fost Plus pour la collecte, le tri et le recyclage de vos emballages, ainsi que pour les activités connexes telles que la communication et la sensibilisation, le contrôle de la qualité et le suivi. Le Point Vert n'est donc pas une taxe grevant vos emballages.

Par ailleurs, vous n'êtes pas tenu d'adhérer à Fost Plus. Vous pouvez également mettre en place votre propre système de collecte des emballages auprès des consommateurs et rechercher par vous-même une solution de recyclage. Dans la pratique, cette option est rarement réaliste ou rentable.

En agissant à l'échelle nationale et pour un volume d'emballages beaucoup plus important, Fost Plus est plus rentable et efficace. Ce système uniformisé est aussi bien plus simple pour les consommateurs. Grâce à la collecte en porte-à-porte du papier-carton et du PMC, ainsi que le vaste réseau de bulles à verre, les efforts exigés des consommateurs sont en effet réduits, pour un taux de collecte très élevé. C'est une des principales raisons de notre succès : nous atteignons l'un des taux de recyclage les plus élevés d'Europe (95 %), et ce, pour un coût par habitant relativement faible.

Quels sont les principes de base du Point Vert ?

Les principes de base pour le calcul du Point Vert ont été validés par le conseil d'Administration de Fost Plus et sont repris dans notre agrément. Chaque année, les tarifs sont recalculés selon ces principes lors de l'élaboration du budget, avant d'être approuvés par le Conseil d'administration en juin. Ils sont ensuite communiqués, avec la méthode de calcul, à la Commission interrégionale de l'Emballage. Enfin, l'Assemblée générale confirme le budget et les tarifs Point Vert.

À chaque matériau son tarif

Les tarifs Point Vert sont calculés sur la base du déficit de coût réel de chaque matériau recyclé. Cela signifie que pour chaque matériau, nous comparons les coûts et les revenus effectifs aux volumes mis sur le marché pour déterminer un tarif Point Vert individuel. Sur la base de ces tarifs, nos membres paient une contribution juste et correcte, en fonction des matériaux qu'ils utilisent pour leurs emballages.

L'éco-modulation stimule le recyclage

Le Point Vert est un levier essentiel de la transition vers une économie circulaire des emballages. Grâce à un principe directeur d'éco-modulation, nous encourageons l'utilisation d'emballages facilement triables et recyclables. Plus l'emballage est difficile à recycler, plus le tarif est élevé. Les emballages non recyclables ont par conséquent le tarif Point Vert le plus élevé.

Budgétisation annuelle

Les tarifs Point Vert sont revus chaque année, sur la base d'une prévision des quantités, des coûts et des revenus attendus pour l'année à venir. Nous estimons les volumes qui seront mis sur le marché et les volumes que nous collecterons, l'évolution des prix des matériaux et l'évolution des coûts.

Ces estimations ne sont pas toujours évidentes. Tant les recettes que les coûts dépendent de l'évolution des marchés internationaux, de facteurs macro-économiques tels que l'inflation et même d'événements géopolitiques. Les éventuels excédents et déficits sont répercutés sur les tarifs de l'année suivante.

Comment est calculé le Point Vert ?

En 2022, le budget de fonctionnement total de Fost Plus s'élevait à un peu plus 285 millions d'euros. Ce budget couvrait essentiellement le coût de la collecte sélective, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Du côté des recettes, il y a bien sûr les revenus issus de la vente de certains matériaux. La différence entre les deux est financée par la contribution Point Vert.

Le principe de calcul des contributions Point Vert est simple :

$$\frac{\text{Coûts (pour la collecte, le tri) - Recettes (provenant du recyclage)}}{\text{Poids (matériau d'emballage mis sur le marché)}} = \text{Tarifs Point vert}$$

Ce principe est appliqué à chaque matériau d'emballage recyclé et donne lieu à un tarif à part par matériau, qui est recalculé chaque année.

Frais de collecte et de tri

La majeure partie du budget de fonctionnement de Fost Plus est consacrée à la collecte, au tri et au recyclage des emballages. En d'autres termes, il s'agit de tous les coûts encourus pour acheminer les matériaux depuis le domicile des personnes jusqu'à nos partenaires de recyclage : la collecte en porte-à-porte des PMC et des papiers-cartons ou encore l'installation, l'entretien et la vidange des bulles à verre. En outre, Fost Plus rémunère les centres de tri PMC pour leurs activités.

Dans la pratique, la plupart de ces activités sont menées par des intercommunales ou des entreprises de gestion des déchets privées, mais sont financées par Fost Plus par le biais de contrats à long terme. De même, pour les matériaux d'emballage collectés dans le recyparc, Fost Plus paie une contribution à l'intercommunale ou à la commune qui gère le recyparc.

Enfin, les frais généraux liés au fonctionnement de Fost Plus sont également comptabilisés. Ils comprennent les frais de communication et de sensibilisation ainsi que la gestion générale de l'organisation (finances, ressources humaines, direction, etc.).

Allocation exacte des coûts

Les activités qui peuvent être liées à un matériau spécifique lui sont intégralement attribuées. Par exemple, les coûts d'installation, d'entretien, de location et de vidange des bulles à verre sont entièrement répercutés dans le tarif Point Vert pour le verre, tout comme les contrôles de qualité spécifiques du verre collecté ou les activités de sensibilisation à la propreté aux abords des bulles à verre.

Cette répartition est un peu plus complexe dans le cas des PMC, puisqu'il s'agit de différents matériaux qui sont collectés et triés ensemble. Mais là encore, les coûts sont ventilés par matériau trié. Pour ce faire, nous faisons appel à un auditeur externe qui répartit les coûts entre les différents matériaux PMC sur la base de critères définis. Par exemple, dans le cadre de cet exercice, l'auditeur effectue des enquêtes annuelles dans les centres de tri PMC pour savoir quelles machines et quelles personnes sont employées pour quelle fraction. Le coût d'une trieuse optique utilisée pour trier les emballages en polypropylène (PP) sera alors affecté au PP, le coût d'une trieuse employée pour effectuer le contrôle a posteriori des cartons à boissons sera repris dans le Point Vert des cartons à boissons. Le volume que chaque matériau occupe dans le camion de collecte et sur le tapis de tri est également un paramètre important.

Les coûts indirects qui ne peuvent être attribués sans équivoque à un matériau ou à un groupe de matériaux, tels que la sensibilisation générale, les frais généraux ou les coûts de suivi pour les autorités locales, sont attribués aux différents matériaux sur la base de critères prédéfinis et de moteurs de coûts objectivement mesurables.

Revenus issus de la vente de matériaux

Outre les coûts, les recettes provenant de la vente des matériaux sont également prises en compte. Les matériaux que nous collectons et trions sont compactés en balles et livrés à des entreprises de recyclage spécialisées. Les prix que nous obtenons pour ces balles dépendent de plusieurs facteurs.

Les matériaux pour lesquels il existe un marché de recyclage et de vente, comme l'aluminium ou les bouteilles en PET transparent, sont les plus recherchés. En effet, les entreprises de recyclage peuvent revendre le recyclat à l'industrie, qui l'utilise alors pour fabriquer de nouveaux emballages ou objets.

Pour d'autres matériaux, comme les emballages souples ou certains plastiques durs, le marché du recyclage est encore en développement et le marché de la vente est plutôt limité. Par conséquent, Fost Plus n'obtient pas de prix élevés pour ces matériaux et doit parfois payer l'entreprise de recyclage pour leur traitement.

En outre, la qualité de ce que nous fournissons fait toute la différence. Plus les matériaux sont purs, plus le prix est élevé. À cet égard, Fost Plus jouit d'une excellente réputation auprès des entreprises de recyclage. Nous la devons en partie à nos efforts de sensibilisation des citoyens, à l'optimisation poussée de nos scénarios de collecte et aux investissements dans les nouvelles technologies pour nos centres de tri.

Certains matériaux d'emballage rapportent plus que ce que ne coûte leur collecte et leur tri. Ces matériaux sont soumis à un tarif Point Vert qui couvre au moins leur participation aux coûts indirects de Fost Plus.

Poids d'emballages mis sur le marché

Les poids d'emballages mis sur le marché d'un certain matériau d'emballage ont également un impact sur le tarif Point Vert. Un coût fixe réparti sur un poids d'emballages relativement important aura moins d'impact que sur un poids relativement faible.

Pour estimer ces volumes, nous nous basons sur les évolutions relevées dans les déclarations de nos membres, les tendances du marché de l'emballage et le contexte législatif. Nous interrogeons aussi régulièrement nos membres sur les évolutions attendues des emballages qu'ils utilisent.

Tarif unique pour les emballages non recyclables

Les emballages non recyclables sont soumis à un tarif unique, qui est au moins le double du tarif le plus élevé des matériaux recyclables. Il s'agit d'une mesure de dissuasion financière, visant à inciter les entreprises à passer à des alternatives recyclables, conformément à leur engagement à rendre tous les emballages à usage unique recyclables d'ici à 2025.

Tout éventuel revenu supplémentaire provenant de la contribution des matériaux non recyclables est réparti entre les autres matériaux en fonction de leur taux de recyclage.

Comment les tarifs Point Vert évolueront-ils à l'avenir ?

L'économie circulaire est très dynamique. Nous voyons apparaître chaque jour de nouvelles technologies et applications. Et c'est une bonne chose, car ça signifie que nous pouvons recycler de plus en plus, et que les tarifs Point Vert évoluent. En outre, des prix des matériaux fluctuants, des facteurs macro-économiques et de nouvelles dispositions légales ont également un impact important sur les tarifs. Arrêtons-nous sur quelques-uns des principaux facteurs.

Scénarios de collecte

Depuis l'introduction du Nouveau Sac Bleu, nous collectons de plus en plus de matériaux en vue de leur recyclage. Cette introduction s'est accompagnée d'investissements importants dans de nouveaux centres de tri et de nouvelles capacités de recyclage, ce qui a entraîné une augmentation des coûts. Comme la collecte se développe, les coûts de logistique et de transport augmentent également. Ces investissements sont indispensables pour l'avenir et permettront à nos membres de se conformer à une législation toujours plus stricte.

L'extension de la fraction PMC a parfois aussi des effets positifs sur d'autres fractions. Ainsi, l'adaptation des centres de tri pour les capsules de café a pour conséquence que nous sommes désormais en mesure de trier l'aluminium fin. Cela s'est immédiatement traduit par une adaptation du tarif pour ce matériau, qui n'est plus non recyclable.

Ces dernières années, des scénarios de collecte nouveaux ou adaptés sont également apparus pour un certain nombre de flux spécifiques, ce qui a également conduit à des tarifs Point Vert distincts. Prenons l'exemple des emballages d'huile de moteur, de produits chimiques et de substances caustiques, qui sont classés dans la catégorie des petits déchets dangereux (PDD). Pour le EPS (frigolite) et le liège également, la collecte est organisée via les parcs de recyclage, et s'assortit de tarifs

Point Vert distincts. Comme pour les autres flux, le principe de base est que le tarif est toujours calculé sur la base du déficit des coûts.

Les évolutions du marché et les tendances macro-économiques

Les prix des matériaux dépendent de l'offre et de la demande. De plus, il s'agit d'un marché mondial, fortement influencé par les prix des matières premières, et donc relativement imprévisible. Bien que la demande de matériaux recyclés continue d'augmenter, dans la pratique, elle n'entraîne pas toujours une hausse des prix de ces matériaux.

En outre, les facteurs macro-économiques ont un impact significatif sur les coûts. Par exemple, la forte inflation de ces dernières années a entraîné une hausse des prix de l'énergie et des coûts de la main-d'œuvre, ce qui rend également le transport et la logistique plus onéreux. Là aussi, il reste très difficile de faire des prévisions pour les années à venir.

Législation

Enfin, les évolutions législatives peuvent également entraîner des coûts supplémentaires et une augmentation des tarifs Point Vert. Il peut s'agir de l'introduction d'objectifs de recyclage plus élevés pour certains matériaux, mais aussi d'obligations supplémentaires imposées dans le cadre de notre (nouveau) agrément. Il suffit de penser aux coûts supplémentaires pour le financement des activités des autorités locales et des intercommunales, ou à l'augmentation de la fréquence de collecte pour certains matériaux.

Avec l'arrivée du nouveau règlement européen sur *les emballages et les déchets d'emballages*, nous nous attendons à une différenciation supplémentaire au sein de certaines catégories de matériaux sur la base de la recyclabilité et du *contenu recyclé*.

Conclusion

Une contribution juste et équitable pour chaque entreprise

Fost Plus applique le principe du déficit de coût, c'est-à-dire que nous calculons les coûts et les revenus exacts pour chaque matériau et les attribuons à ce matériau par le biais du tarif du Point Vert. C'est la meilleure manière de s'assurer que chaque entreprise paie une contribution juste et équitable pour la collecte, et tri et le recyclage de leurs emballages.

Les investissements durables paient

L'économie circulaire est en plein essor. Nous nous attendons à ce que les tarifs Point Vert continuent d'évoluer. Nous sommes en effet convaincus que le choix de matériaux durables et recyclables sera payant, à long terme. Nous sommes toujours à la disposition de nos membres pour des conseils et informations afin qu'ils fassent les bons choix, pour leur entreprise et pour notre avenir.